

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 20 Mars 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-08
ÉLECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le seize mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. POTHEAU doyen de l'assemblée.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

Était absente excusée : Mme CORRADETTI Marie-Caroline

Pouvoir : Mme CORRADETTI Marie-Caroline donne pouvoir à M. DESCHAMPS Robert

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier Tour de Scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DÉDUIRE : bulletins nuls ou blancs	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..	10
Majorité absolue	6
A obtenu M. DESCHAMPS Noël onze voix	(10)

M. DESCHAMPS Noël ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	00
Abstentions	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 23 mars 2026

Le Bourg d'Hem, le 23 mars 2026

P/Le Maire

L'Élu
Christian POTHEAU



Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20260320-DEL2026-08-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2026